

**ALLOCUTION DU PRESIDENT DE LA COUR SUPREME DU BENIN A LA  
CEREMONIE SOLONNELLE D'OUVERTURE DES TRAVAUX DU VII<sup>EME</sup>  
CONGRES DE L'AHJUCAF.**

*COTONOU, LE 30 JUIN 2022*

- ☞ **Madame la Vice-Présidente de la République, Grande Chancelière de l'Ordre National du Bénin, représentant Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,**
- ☞ **Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale du Bénin**
- ☞ **Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle,**
- ☞ **Madame le Président de la Haute Cour de Justice,**
- ☞ **Monsieur le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC),**
- ☞ **Monsieur le représentant personnel du Président de la Cour de Cassation du Liban, Président du Bureau de l'AHJUCAF ;**
- ☞ **Monsieur le Secrétaire Général de l'AHJUCAF,**
- ☞ **Monsieur le représentant de l'Organisation Internationale de la Francophonie,**
- ☞ **Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation du Bénin,**
- ☞ **Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement,**
- ☞ **Mesdames et messieurs les Présidents et représentants des hautes Juridictions de cassation ici présents,**
- ☞ **Excellence Mesdames et messieurs les membres du corps diplomatique et représentants des organisations internationales,**

- ☞ **Honorables députés à l'Assemblée Nationale,**
- ☞ **Messieurs les anciens Présidents de la Cour suprême du Bénin,**
- ☞ **Monsieur le Secrétaire Général de la Conférence Internationale des Barreaux,**
- ☞ **Monsieur le Procureur Général près la Cour suprême du Bénin,**
- ☞ **Mesdames et messieurs les membres de ladite Cour,**
- ☞ **Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Bénin,**
- ☞ **Mesdames et messieurs les Professeurs et Experts-Communicateurs,**
- ☞ **Distinguées personnalités ici présentes,**
- ☞ **Mesdames et messieurs les participants au présent congrès,**
- ☞ **Mesdames et messieurs les membres de la grande famille judiciaire du Bénin,**
- ☞ **Mesdames et messieurs,**

Au nom des membres de la plus vieille des juridictions suprêmes du Bénin, gardienne du raisonnement juridique depuis son accession à la souveraineté nationale et internationale, au nom de ses anciens présidents, maître Abraham ZINZINDOHOUE et monsieur Ousmane BATOKO ici présents, au nom de la grande famille judiciaire nationale et en mon propre, je souhaite, à vous tous ici rassemblés, la chaleureuse bienvenue à cette cérémonie solennelle d'ouverture des travaux du 7<sup>ème</sup> Congrès de l'Association des Hautes Juridictions de Cassation des Pays ayant en partage l'usage du Français (AHJUCAF), travaux que la capitale économique du BENIN, Cotonou se réjouit d'accueillir.

Je voudrais vous saluer chacun et tous et vous dire sans plus attendre notre joie de vous savoir si nombreux à ce congrès.

Beaucoup d'entre vous ont traversé des océans, survolé monts et vallées pour rejoindre le BENIN. Et vous y êtes au nom d'une certaine vision de l'homme et du monde, vous y êtes au nom de valeurs universelles partagées et que véhicule la langue que nous avons en commun.

**Soyez-en remerciés ;**

Les membres de la Cour suprême du Bénin, vous souhaitent un bon et agréable séjour dans ce pays si épris de paix et de justice et qui se révèle tout autant à lui-même qu'à la communauté internationale.

Mais nos premiers mots de remerciements vont en réalité à l'endroit de son Excellence Monsieur Patrice TALON, Président de la République du BENIN, qui nous aura apporté tout le soutien nécessaire à la bonne tenue des présentes assises.

La présence déjà remarquée parmi nous de la Vice-Présidente de la République, madame Mariam CHABI TALATA ZIME reste le témoignage plus qu'éloquent de l'intérêt tout particulier que le Président de la République, et le gouvernement béninois portent à nos travaux.

Aussi, est-ce avec beaucoup de fierté mais également de déférence que je voudrais, au nom des Présidents des hautes juridictions membres de l'AHJUCAF, de son secrétaire général, monsieur Jean Paul JEAN et en mon nom propre lui exprimer, en ces circonstances si empreintes de solennité, notre sincère et profonde reconnaissance que je vous prie, madame la Vice-Présidente, de bien vouloir lui transmettre.

Nous restons en effet très sensibles au soutien de tous ordres, moral, matériel et financier que lui-même et son gouvernement nous apportent à l'occasion de la tenue du présent Congrès.

A vous-même madame la Vice-Présidente de la République qui avez accepté de présider la cérémonie de ce jour nous assurant ainsi d'une protection et d'une bienveillance aussi maternelles, je voudrais dire toute notre gratitude.

Vous nous habituez déjà au Bénin à des paroles fortes.

C'est avec beaucoup d'intérêt et d'attention que cette auguste assemblée suivra le message que vous lui adresserez dans quelques instants.

**Distingués invités ;**

**Mesdames et messieurs ;**

Je m'en voudrais à cette étape de mes propos de ne pas exprimer aux Chefs de Juridictions membres du bureau de notre Association et à son secrétaire général, notre profonde reconnaissance pour le choix porté sur mon pays le BENIN qui accueille ainsi, pour la deuxième fois, les assises statutaires de l'AHJUCAF.

A notre cher collègue, Monsieur Souheil ABBOUD, Président de la Cour de cassation du Liban et Président en exercice de notre association avec qui, ensemble avec monsieur le secrétaire général, nous avons travaillé, des mois durant, à la préparation des présentes assises, je voudrais dire ma gratitude et lui exprimer toute notre amitié et notre solidarité lui qui n'a pu faire personnellement le déplacement de Cotonou en raison de la crise socio

politique qui secoue le Liban depuis un moment avec de graves répercussions sur le fonctionnement de l'ensemble du système judiciaire libanais.

A son représentant personnel ici présent, notre cher collègue et ami monsieur DAOU Rodney, je voudrais dire que nous sommes tous libanais dès lors que le Liban est en difficulté.

Qu'il soit assuré de notre soutien à l'ensemble de la Communauté judiciaire de ce pays si cher à nos cœurs.

**Mesdames et messieurs les Chefs de Juridictions et membres des délégations ici présents ;**

Vous êtes venus de tous les continents, confortant ainsi le choix porté sur le Bénin et sa Cour suprême. Vous êtes venus aussi de l'Organisation Internationale de la Francophonie dont je salue le représentant mais également l'une de ses figures emblématiques que l'on ne présente plus, madame Christine DESOUCHES. Merci de votre inestimable soutien.

Nous sommes sensibles à l'intérêt ainsi porté aux assises de Cotonou qui se veulent celles de la maturité de notre réseau, plus de vingt ans après sa création.

Parce qu'elle est un creuset de coopération et d'intégration juridique et judiciaire à l'échelle de l'espace francophone, elle se doit de faire face aux défis de notre temps marqué par l'aspiration des peuples à une gouvernance meilleure, à une gestion de la cité où l'exigence de démocratie, l'exercice réel des droits et des libertés sont placées au-dessus de toute autre considération.

La justice hier reléguée à la périphérie du système politique comme l'a si bien écrit le Professeur Fabrice Hourquebie, ici présent, est aujourd'hui au cœur du débat démocratique dans l'espace francophone.

Les hautes juridictions de cassation qui en sont au sommet, elles qui jouent un rôle de clarification, d'unification ou d'uniformisation de l'interprétation de la loi et par conséquent, d'élaboration de jurisprudences appelées à faire autorité, se doivent de nourrir et de vivifier l'Etat de droit en garantissant la nécessaire confiance du citoyen en la justice.

Le thème du Congrès de Cotonou « ***La motivation des décisions des Cours suprême judiciaires : dire le droit et être compris*** » est en cela heureux.

Il est heureux parce qu'il se suffit à lui tout seul pour évoquer la problématique dont il est porteur.

Il est heureux parce qu'il répond à une exigence démocratique, à une exigence de l'Etat de droit.

La décision du juge doit être en effet le fruit d'un processus rationnel afin non seulement d'éviter l'arbitraire, mais également de la rendre accessible de compréhension aux plaideurs.

Comme l'a écrit Lord Hewart depuis bientôt un siècle « *Il n'est pas seulement important mais il est d'une importance fondamentale que la justice soit rendue mais qu'elle soit visiblement et indubitablement rendue* ».

La motivation de la décision, participe de la démocratie prétorienne qui doit caractériser les cours et tribunaux. Il n'existe pas de démocratie qui ne soit

soutenue par la lisibilité et l'accessibilité des décisions du juge qui assure au quotidien le règne du droit.

La motivation des décisions des hautes Juridictions se justifie aussi par leur destination car au-delà des parties au procès, ils intéressent tant le pouvoir législatif que le pouvoir exécutif et le juge du fond de même que les universitaires et chercheurs qui nourrissent la doctrine, source incontestable du droit.

### **Mesdames et messieurs les participants ;**

Notre héritage commun du droit romano germanique doit, au-delà de nos diversités sociologiques et culturelles nous servir d'outil, de repère fédérateur de nos pratiques judiciaires. Nous nous devons, à l'aune des principes qui gouvernent le procès équitable de le valoriser lorsqu'on sait la dimension nouvelle que prend aujourd'hui le procès avec l'implication du droit comparé et l'interaction croissante entre notre tradition juridique et la Common Law.

### **Mesdames et messieurs ;**

Je reste persuadé, vu la qualité de l'aréopage composé aussi bien de praticiens que de théoriciens du droit qui prend part au présent Congrès, qu'ensemble nous relèverons le défi de l'atteinte des objectifs assignés à nos travaux.

Le Bénin se réjouirait de voir notre Association écrire ici à Cotonou une nouvelle page de son histoire sur les chemins escarpés de l'édification dans l'espace francophone d'une justice forte, efficace et mise au diapason des exigences de l'Etat de droit.

Je ne saurais mettre un terme à mon propos sans exprimer ma satisfaction et mes remerciements à l'équipe du Secrétariat Général de notre Association qui depuis Paris nous aura énormément appuyé dans l'organisation de la présente rencontre.

J'adresse également ma reconnaissance au Comité d'organisation composé, outre de membres de la Cour suprême du Bénin, des représentants des Ministères de la Justice, des Affaires Etrangères, de l'Economie et des Finances, du Tourisme, de la Santé et de l'Economie Numérique.

Ce Comité en charge de la bonne tenue de nos réunions vous présente d'ores et déjà ses regrets pour les désagréments éventuels que certains parmi vous auraient déjà subi. Il s'engage dans tous les cas à prendre toutes les dispositions nécessaires pour rendre toute à la fois, agréable et utile votre séjour en cette terre libre et hospitalière du BENIN.

- ✓ Vive la Justice au soutien de l'Etat de droit ;
- ✓ Vive l'AHJUCAF ;
- ✓ Pleins succès à nos travaux.

Je vous remercie.

**Victor Dassi ADOSSOU**